



Checklist remise aux élus à la rencontre du 24 février 2021 concernant le « projet de piétonisation du quartier Sainte-Claire / Notre-Dame »,

avec la réponse reçue le 30 mars de messieurs Namur (espace public), Confesson (secteur 2), Alloto (commerce).

Points généraux :

Question 1	Où figure ce projet dans le programme présenté aux électeurs pour les municipales ?
Réponse ?	
Question 2	Un projet « dans l'esprit de Cœurs de villes cœur de Métropole du mandat précédent » (DL du 7 février). Existe-t-il un bilan de CVCM , public et validé par les habitants et les commerçants ?
Réponse	Ce projet de piétonisation est aussi en cohérence avec les finalités poursuivies par Cœur de Ville Cœur de Métropole, dont vous pouvez consulter une synthèse des concertations en suivant ce lien : https://participations.lametro.fr/project/coeurs-de-villes-coeurs-de-metropole/step/forum-depresentation-du-bilan-de-l-ensemble-de-la-concertation .
Question 3	Le principe de ce projet n'est pas voté et n'a pas été débattu. Quand est-ce prévu ?
Réponse ?	
Question 4	Le financement de ce projet n'est pas voté et n'a pas été débattu. Quand est-ce prévu ? Pour quel montant et avec quelle répartition entre Ville et Métro ?
Réponse	Le budget de l'opération sera quant à lui défini en fonction d'un programme qui est en cours d'élaboration et se bâtit en concertation avec les habitants et commerçants.
Question 5	« On avait fait le test de la piétonisation lors du déconfinement et ça s'est avéré très concluant » (E. Piolle, DL du 7 février) Selon quels critères et quelles données validées ? Aussi pour la rue Président Carnot alors qu'il n'y a pas eu de test ?
Réponse	En outre, une piétonisation test a été expérimentée l'été dernier. Les Unions de Quartier ont participé à plusieurs réunions sur ce sujet entre les mois de juin et octobre 2020.
Question 6	« Nous reviendrons vers les acteurs du quartier qui sont à la fois les habitants, les commerçants mais aussi les visiteurs » (E. Piolle, DL 7 février). Qui sont « les visiteurs » ? Comment leur avis est-il recueilli de façon représentative, indépendante et fiable ?
Réponse ?	

Cadre de vie :

Question 1	<p>« <i>la volonté au cœur du projet</i> » : « <i>apaisement</i> » (communiqué de presse du 4 février). Avez-vous l'intention de limiter les installations de débits de boissons et de fast-food ? Comment ? Où mettez-vous la limite en installations de terrasses ? Les familles quittent le secteur, allez-vous les faire revenir et comment ?</p>
Réponse	<p>la Ville de Grenoble ne choisit pas les commerces qui ouvrent dans des locaux privatifs. En revanche, les copropriétés disposent, via leurs règlements intérieurs, de la possibilité d'interdire par exemple l'installation d'un débit de boissons dans leurs locaux.</p> <p>Sur ce sujet, notre municipalité se mobilise fortement par d'autres biais. Il s'agit, non pas d'empêcher l'activité des bars, mais de garantir le respect par ces derniers de la réglementation et d'améliorer ainsi la tranquillité publique. Dans cette optique, Madame Maud TAVEL, Adjointe au Maire à la tranquillité et aux temps de la ville, s'est rapprochée de la Préfecture pour demander un transfert de pouvoir de police du Préfet au Maire. Nous désirons disposer de nouveaux moyens réglementaires pour agir au plus près du terrain et opérer des fermetures administratives de débits de boisson si cela s'avérait nécessaire.</p>
Question 2	<p>« <i>la volonté au cœur du projet</i> » : « <i>amélioration du cadre de vie</i> » (communiqué de presse du 4 février). Comment les rues seraient-elles traitées ? Laissées telles quelles ou pavées ?</p>
Réponse ?	

Commerce :

Question 1	<p>« <i>soutenir l'attractivité des commerces</i> » (tract dans les boîtes aux lettres). Comment et pour quels commerces ? Quel impact sur les Halles de Grenoble ?</p>
Réponse	<p>la Métropole, qui dispose de la compétence économie, a augmenté de 25% le plafond des aides aux travaux d'investissement et créé un fonds de solidarité en 2020. [...] nous continuerons de faciliter la vitalité du marché des Halles, et sommes à l'écoute des commerçant-es pour échanger sur les aménagements liés à la piétonisation.</p>
Question 2	<p>« <i>Nous avons présenté le projet aux unions commerçantes, et des élus de la métropole sont allés à la rencontre des commerçants du quartier. Pour l'instant les retours sont positifs.</i> » (Gilles Namur, FR3). Quelles unions commerciales ? Combien d'avis récoltés ? Quel pourcentage entre retours positifs et négatifs ?</p>
Réponse	<p>Au sujet des commerces, en ce début d'année, plusieurs ateliers de travail se sont tenus avec les commerçant-es et leurs représentant-es.</p>
Question 3	<p>« <i>On ne travaille pas qu'avec le tram ! Le maire de Grenoble veut que les gens aillent à l'extérieur : c'est Saint-Egrève ou Grand Place qui vont en profiter. On voit bien le monde qu'il y a à Comboire comparé à 5 ans en arrière</i> » (un commerçant de la place Sainte Claire). Que lui répondez-vous ?</p>

Réponse ?	
-----------	--

Mobilités :

Question 1	Quand pourrions-nous avoir un rapport de l'étude des reports de circulation (Vicat, Hébert, Lesdiguières) et de la baisse de fréquentation prévisible du parking Lafayette ?
Réponse ?	
Question 2	« <i>la volonté au cœur du projet</i> » : « <i>meilleur confort de circulation pour les piétons</i> » (communiqué de presse du 4 février). Est-il prévu que les deux roues devraient mettre pied à terre ?
Réponse	Bien entendu, dans les zones piétonnes les cyclistes doivent circuler au pas ou bien mettre pied à terre. Nos efforts pour sensibiliser et sanctionner les cyclistes sur ce sujet vont se poursuivre.
Question 3	Confirmez-vous que les riverains seraient privés d'accès à certaines heures ?
Réponse	Au sujet du stationnement et des accès, les règles seront semblables au reste du plateau piéton. L'accès en véhicules motorisés est autorisé uniquement : - Aux riverain-es, du lundi au samedi de 18h à 13h40, les dimanches et jours fériés 24h/24, pour une durée de 20 minutes maximum (et 40 minutes pour les personnes à mobilité réduite), - Aux riverain-es avec garage (arrêt et stationnement obligatoires sur la zone privative) et aux personnes à mobilité réduite, 7j/7 et 24h/24, - Aux livreurs de 6h à 11h30 (accès avec le bouton "Livraison"), - Aux commerçant-es : accès 24h/24 pour un arrêt sur voie piétonne de 20 minutes toutes les 3 heures.
Question 4	Combien de places de stationnement seraient-elles supprimées ?
Réponse ?	